

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2005/004999**
n°de gestion : **2003B04205**
n°SIREN : **378 100 416 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 11/03/2005 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

PROSOL GESTION société anonyme à conseil d'administration

Zac de Chassagne 69360 Ternay -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal du conseil d'administration du 08/12/2004 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

PROSOL GESTION
Société Anonyme au capital de 1.050.000 €
Siège social : ZAC de Chassagne
69360 TERNAY

378 100 416 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 8 DECEMBRE 2004

L'an deux mille quatre,
Le huit décembre,
A 10 heures 30,

Les administrateurs de la société se sont réunis en conseil d'administration à CHAPONNAY (69970) – ZAC de Chapotin – Rue du Professeur Dargent, dans les locaux de la société PRELODIS, sur convocation de leur Président sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- arrêté du plan d'options de souscription d'actions,
- fixation des conditions et des modalités d'attribution des options et de leur levée,
- émission de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des actions de la société, conformément à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 Mars 2004,
- fixation des conditions de cette émission (détermination du nombre de bons, du prix, de la ou des date(s) d'émission, des conditions d'exercice du droit des titulaires desdits bons à la souscription des actions à émettre ...),
- point sur les prises de participations,
- abandons de créances et/ou subventions au profit de filiales,
- conventions réglementées (autorisations de cautions),
- questions diverses.

Les administrateurs présents ou représentés ont signé le registre de présence en entrant en séance.

La séance est présidée par Monsieur Denis DUMONT qui constate la présence effective de la moitié au moins des administrateurs.

Le Conseil étant ainsi en mesure de délibérer valablement conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce, avant de passer à l'examen des questions portées à l'ordre du jour, adopte à l'unanimité après lecture le procès-verbal de la précédente réunion.

CONVENTIONS REGLEMENTEES (AUTORISATIONS DE CAUTIONS)

=====

Enfin, Monsieur Denis DUMONT propose aux membres du conseil d'administration, la nomination de Madame Brigitte DUMONT en qualité de directeur général délégué qui aura en charge le contrôle et la coordination des magasins et des différents G.I.E. du Groupe.

Ce directeur général délégué aura les mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

SEPTIEME DECISION

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de nommer Madame Brigitte DUMONT, en qualité de Directeur Général Délégué de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Directeur Général Délégué dispose, sous réserve des limitations statutaires et/ou instituées par le Code de Commerce, des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

Madame Brigitte DUMONT continuera à bénéficier de sa rémunération actuelle, son contrat de travail se poursuit, elle ne sera pas rémunérée en tant que mandataire.

HUITIEME DECISION

=====

NEUVIEME DECISION

Le conseil d'administration, à l'unanimité, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités consécutives, notamment au registre du commerce et des sociétés.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un Administrateur.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end and a smaller loop above it.